

Saint-Etienne du Rouvray, le 13 Juin 2017

Objet : Lettre de renouvellement d'engagement au Pacte Mondial de L'ONU

Monsieur Le Secrétaire Général,

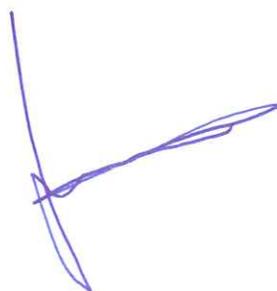
Gagneraud Construction Normandie a adhéré en 2009 au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est engagée à respecter les valeurs de ses dix principes.

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous réitérer notre engagement et notre soutien aux dix principes fondateurs du Pacte, regroupés en quatre thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les droits du travail, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous joignons à ce courrier notre communication annuelle, présentant les actions menées en 2016, et visant à améliorer l'intégration de ces principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de notre respectueuse considération.

Bertrand CANTUEL, *Directeur régional*



Pacte Mondial de l'ONU
Communication sur le progrès
Gagneraud Construction Normandie
Année 2016

Droits de l'homme

SOCIAL

• *Actions de la caisse d'entraide Normandie*

La répartition des aides financières en 2016 a été réalisée ainsi :

- 8 315 € de prime de rentrée, contre 8 355 € en 2015, soit un montant quasi identique,
- 3 005 € de participation aux vacances des enfants, contre 2 461 € en 2015, soit une augmentation de 22,10 %,
- 13 700 € de prêt, contre 12 011 € en 2015, soit une augmentation de 14,06 %.

Au total, le montant des aides financières de la caisse d'entraide a été de 29 438 € contre 24 360 € en 2015, soit une augmentation d'environ 17,25 %, liée majoritairement à des dons pour décès de salariés.

• *Respect du droit de négociation collective*

Conformément à la réglementation française et dans la recherche d'un dialogue social régulier et constructif, Gagneraud construction a organisé mensuellement en 2016 une réunion avec les représentants élus du personnel, pour informer, partager et débattre de la politique de développement de l'entreprise.

Les procès-verbaux de ces réunions sont systématiquement portés à la connaissance des salariés, par voie d'affichage et par email.

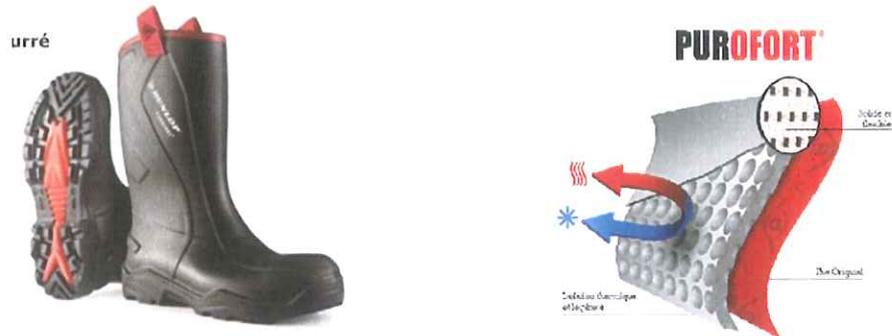
Par ailleurs, l'organisation du temps de travail et la politique salariale sont négociées chaque année avec les partenaires sociaux.

Normes au travail

CONDITIONS de TRAVAIL

- Equipements de protection individuelle : les nouveautés de 2016

1. Mise à disposition de bottes étanches



En recherche permanente d'efficacité des EPI que nous mettons à disposition de nos compagnons, ce modèle de bottes a pour particularité d'être entièrement étanche, équipé d'un matériau isolant thermique «Purofort» qui apporte un confort thermique (- 20° C à + 20° C) , une solidité, une flexibilité et une durabilité, qui correspondent bien aux travaux quotidiens du BTP.

2. Mise à disposition de kit anti-pollution

Le kit antipollution est une solution adaptée pour intervenir rapidement et efficacement afin d'éviter la propagation d'une pollution, lors de fuites ou de déversements accidentels. Il contient les produits nécessaires à contenir et stopper la propagation de liquides sur le sol (hydrocarbures ou tout autre liquide dangereux) sous forme de feuilles, tapis , rouleaux , boudins, barrages.



Il se compose d'un sac résistant et étanche en nylon jaune, équipé d'une poignée et d'une face transparente. Sa petite taille lui permet de se glisser dans tous les véhicules et bases vies.

3. Mise à disposition de casque à écran auto-obscurcissant et à ventilation pour les soudeurs

Lors des opérations de ferrailage, certains compagnons sont susceptibles d'utiliser un poste à souder à l'arc portable. Pour ce faire, l'entreprise a mis au point un partenariat avec l'Institut de la soudure afin d'adapter une formation spécifique à notre activité.

De plus, les fumées dégagées lors des opérations de soudure comportent différents dérivés de métaux lourds qui peuvent être cancérigènes et toxiques. Face à ce risque, nous avons décidé d'équiper nos soudeurs de vêtements en cuir adaptés, mais également de masques à écran auto obscurcissant et d'un moteur filtrant à ventilation assistée.



Le moteur CLEAN AIR permet de diffuser un débit d'air compris entre 140 et 210 L/min. Il dispose également d'une alarme, en cas de débit insuffisant et informe l'utilisateur de l'état d'encrassement des filtres et de l'état de charge de la batterie.

SÉCURITÉ

- *Prévention*

1. Analyse des accidents 2016

L'analyse des sinistres au 31 décembre 2016 a mis en évidence une baisse du nombre d'accidents par rapport à 2015.

Année	Total au 31 décembre Tous véhicules confondus
2012	42
2013	35
2014	28
2015	33
2016	25

Analyse des sinistres au 31 décembre Tous véhicules confondus			
Année	<i>Responsables à 100%</i>	<i>Responsables à 50%</i>	<i>Non responsables</i>
2012	22	4	16
2013	20	2	13
2014	18	1	9
2015	23	-	10
2016	10	-	15

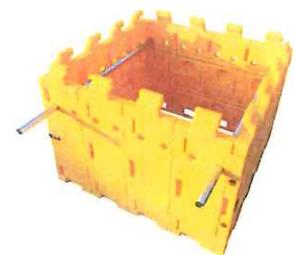
Nous notons pour 2016, 8 accidents de moins, soit environ un quart par rapport à l'année précédente, avec une forte diminution des accidents responsables et une augmentation des non-responsables.

2. Déploiement des causeries obligatoires

Poursuite du déploiement des causeries obligatoires portant sur les règles d'or de Gagneraud Construction. Réalisation d'un support de sensibilisation d'une vingtaine de slides et des commentaires associés, afin de permettre aux encadrants de chantier de dispenser un argumentaire identique dans toute la région Normandie.



3. Investissement dans du matériel de blindage



Le blindage TRUDOM est un système de blindage de fouille léger Trüdom basé sur des modules plastiques de 25 x 65 cms, modules à assembler en plaques grâce à des tubes acier aux dimensions voulues (0.75, 1.0, 1.25, 1.5...) et qui peuvent se clipser hors fouille. Les kits peuvent s'emboîter permettant ainsi un blindage sur une profondeur maximum de 2.5 m.



Un kit de blindage se compose de quatre plaques préassemblées, permettant de constituer un rectangle carré selon les choix effectués et de deux tubes de positionnement, permettant la manutention du blindage.

Ce système a été mis en place pour les équipes de la maintenance TP de Rouen, en complément des méthodes plus traditionnelles comme le boisage de tranchée ou le blindage par des caissons modulaires.

4. Rédaction de modes opératoires intégrant des points d'arrêts

Afin d'augmenter notre maîtrise de la « *sécurité réglée* », à travers nos opérations quotidiennes, la région Normandie a lancé un vaste travail concernant l'uniformisation des fonctionnements Sécurité à travers la formalisation des modes opératoires (MOP). Ces MOP intègrent désormais une liste des points d'arrêts spécifiques à respecter à l'avancement du chantier.

Mode opératoire			Analyse de risques			Informations complémentaires	
Phases / Etapes	Tâches / Activités	Outillage / Engins	Dangers	Risques	Mesures de prévention	Points d'arrêt	Observations
Fouilles > à 1,30 m et d'une largeur ≤ aux 2/3 de la profondeur	<p>Terrassement de fouilles de plus de 3m de profondeur jusqu'à 5m en Double enfilages</p> <p>Mise en place du double cadre et retrait du cadre intermédiaire au besoin</p>	<p>Madrier pour le cadre dimensions 75x225x300 (8 unités) Etrésillons</p> <p>Planches 50x15x300</p>	Manutention	<p>Blessures</p> <p>Ensevelissement</p> <p>Chute de hauteur</p> <p>TMS</p>	<p>Port des EPI (Gants)</p> <p>Ne pas sortir du blindage bois</p> <p>Accès à la fouille à l'échelle</p> <p>Poser le double cadre de fond de fouille avec les étrésillons à 2 pers.</p> <p>Pose des enfilages</p> <p>Mise en place des coins angle aigu vers le fond de fouille</p> <p>1 coin par planche</p>	<p>Le retrait de la ceinture intermédiaire se fait uniquement si la distance entre le cadre supérieur et le double cadre est suffisante</p>	

5. Refonte de l'accueil Sécurité pour les nouveaux embauchés

Que ce soit pour une durée indéterminée ou des missions de courte durée, nous accueillons régulièrement des nouveaux salariés dans nos établissements.

L'accueil et la formation à la sécurité visent à transmettre aux nouveaux embauchés, que leur nouvel environnement de travail rend vulnérables, le maximum d'informations sur notre société. Cela répond à une obligation réglementaire, favorise le sentiment d'appartenance et rend le collaborateur rapidement opérationnel.

Pour accueillir les nouveaux arrivants dans l'entreprise, GAGNERAUD CONSTRUCTION a mis en place un accueil sécurité spécifique, composé des outils suivants :

- **Un guide** afin d'orienter la personne en charge de l'accueil,
- **Une chasse aux risques spécifique par activité,**
- **Un diaporama d'accueil**, accompagné de son **livret intégrant les Règles d'Or**,
- **Un questionnaire d'évaluation** et son corrigé (note minimale de 12 exigée).



L'accueil, dispensé par le supérieur hiérarchique direct, idéalement le conducteur de travaux, s'adresse impérativement aux salariés dans les cas suivants :

- ✓ Les travailleurs nouvellement embauchés (CDD, CDI, stagiaires, apprentis),
- ✓ Des salariés temporaires (intérimaires),
- ✓ Les salariés revenant d'une longue période d'absence (> 30 jours).

A l'issue de la formation, le nouvel arrivant disposera des consignes et informations nécessaires pour son intégration dans l'entreprise et poursuivra son processus d'accueil, par le biais de l'accueil spécifique au chantier.

6. Outils de substitution

Suite à de nombreux accidents relatifs à l'utilisation de cutters, même à lame rétractable, nous avons pris la décision d'interdire totalement le cutter, même à lame rétractable. Pour répondre aux problématiques posées sur les chantiers, un couteau de sécurité a été testé et mis en place sur l'ensemble de nos activités.



Le MARTOR Secu pro 625 est un couteau de sécurité à gâchette avec rétraction automatique de la lame, qui protège des blessures par coupure. Le tranchant se rétracte automatiquement dans le manche dès qu'il quitte la matière coupée, même avec la gâchette actionnée. De plus, les différents modèles de lames permettent d'élargir les domaines d'utilisation.

Lutte contre la discrimination

L'effectif de Gagneraud Construction Normandie comptait 439 personnes au 31 décembre 2016, dont :

<i>Catégorie</i>	<i>2015</i> <i>(effectif 474 personnes)</i>		<i>2016</i> <i>(effectif 439 personnes)</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
<i>Femmes</i>	55	11,6 %	54	12,3 %
<i>Personnes handicapées</i>	16	3,3 %	18	4,1 %
<i>Personnes de + de 55 ans</i>	51	10,7 %	62	14,1 %

Au total, on note que l'effectif a diminué de 7,4 % représentant 35 personnes.

- *Egalité hommes/femmes*

Le nombre de femmes dans l'entreprise est stable par rapport à 2015, mais reste assez faible au sein de l'entreprise. Cela s'explique principalement par la nature du secteur d'activité auquel appartient Gagneraud Construction.

Tous les postes à pourvoir sont ouverts aux candidatures tant masculines que féminines, y compris pour les postes ouvriers.

La direction veille au quotidien au respect de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

Gagneraud Construction Normandie aménage, autant que possible, les conditions de travail pour les personnes ayant des enfants à charge, des difficultés personnelles ou familiales, ou souffrant de problèmes de santé ou de handicap.

- *Emploi des salariés de 55 ans et plus*

Le nombre de salariés de plus de 55 ans au sein de l'entreprise a augmenté par rapport à 2015.

- *Emploi des travailleurs handicapés*

La direction remplit ses obligations au titre de la déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés. En 2016, on compte 18 personnes handicapées en poste dans l'entreprise contre 16 en 2015.

- *Droit à la formation*

En 2016, le coût total de la formation a été de 348 442 € correspondant à 6 648 heures

✚ *Bilan par catégorie socioprofessionnelle :*

	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Ouvriers</i>	56 %	62 %	72 %	64 %	68 %
<i>ETAM</i>	23 %	28 %	17 %	20 %	20 %
<i>Cadres</i>	21 %	10 %	11 %	16 %	12 %

Depuis 2012, la catégorie socio-professionnelle la plus formée est celle des ouvriers, principalement en sécurité et en technique.

✚ *Bilan par types de formation :*

	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Informatique</i>	4.6 %	4.4 %	4.6 %	2.2 %	4.4 %
<i>Juridique</i>	4.6 %	1.7 %	3.3 %	2.3 %	1.8 %
<i>Management</i>	15.0 %	17.1 %	17.1 %	5.7 %	12.5 %
<i>Sécurité</i>	50.9 %	63.2 %	64.7 %	64.3 %	49.7 %
<i>Technique</i>	24.9 %	13.6 %	10.3 %	25.4 %	31.6 %

Depuis 2012, on constate que la priorité a été donnée aux formations liées à la sécurité et à la technique.

En 2016, les formations management ont représenté une partie importante des formations dispensées.

- *Insertion*

En 2015, nous avons embauché en contrat à durée indéterminée, une personne en Contrat Initiative Emploi, personne toujours présente en 2016.

Environnement

- *Suivi des consommations de carburant par type de véhicule*

Notre logiciel ALX nous a permis de suivre les consommations de carburant de l'ensemble de notre parc de véhicules.

Comme les années précédentes, nous avons pu établir un suivi de la consommation moyenne suivant le type de véhicule :

Consommation moyenne annuelle (L /100Km)				
	Véhicules de tourisme	Véhicules utilitaires légers	Véhicules utilitaires	Poids lourds
2013	5.7	6.8	13.7	48.5
2014	5.8	6.8	12.3	50.3
2015	5.5	6.6	12.2	48.7
2016	5.4	6.5	12.1	49.1

Par rapport à 2015, mise à part la consommation pour les poids lourds, la tendance pour les autres véhicules est légèrement à la baisse.

Le bilan est assez satisfaisant.

Lutte contre la corruption

- *Règles relatives aux grands déplacements*

En décembre 2016, des consignes particulières ont été mises en place pour le paiement des grands déplacements, notamment pour les justificatifs de logement :

- tout justificatif, sur lequel sera noté le nom, la date et la signature du salarié l'ayant remis, devra être transmis en main propre, au supérieur hiérarchique de la personne concernée,

- l'original de ce justificatif devra être transmis par la hiérarchie au gestionnaire du secteur, qui le fera suivre au service paie,
- chaque justificatif devra être individuel.

- *Présentation du permis de conduire pour location de véhicules*

En décembre 2016 également, pour faire suite à l'évolution de la réglementation quant à la transmission des coordonnées des conducteurs aux autorités en cas d'infraction, il a été rappelé à l'ensemble des collaborateurs, l'obligation de fournir la photocopie de leur permis de conduire, pour toute commande de location de véhicule.

Cette démarche a été généralisée à l'ensemble de l'entreprise, la présentation de l'original du permis doit être faite lors de la remise de la photocopie afin de s'affranchir d'un retrait de permis qui n'aurait pas été déclaré à l'entreprise.

- *Prévention de risques de fraude externe*

En juin 2016, communication d'une note du Siège parisien de Gagneraud, relative à la prévention des risques de fraude externe, sollicitant notre vigilance accrue dans nos réponses aux sollicitations par téléphone, mail ou courrier, face à la recrudescence de ces fraudes perpétrées par des escrocs organisés.

Les tentatives d'escroquerie peuvent prendre plusieurs formes, dont les plus connues sont :

- la fraude dite « *au président* » : un faux dirigeant exige de sa victime qu'elle envoie un virement confidentiel et urgent,
- le « *technicien bancaire* » qui « *aide* » sa victime à faire un virement de test,
- Le changement d'IBAN d'un escroc se faisant passer pour un fournisseur ou bailleur qui demande de modifier ses coordonnées bancaires,
- Le malware, un virus envoyé par mail qui permet à l'escroc de prendre le contrôle de votre ordinateur ou obtenir des informations sensibles."

- *Achats centralisés : Mise en place de seuils de signatures*

Dans le cadre des commandes passées en achats centralisés pour les chantiers, des seuils de signatures ont été paramétrés dans BRZ (logiciel achats), suivant les montants fixés par les subdélégations de pouvoirs mises en place dans la Région.

Toutes commandes dépassant le montant autorisé génèrera un workflow, qui devra être validé par la personne habilitée, avant que la commande soit transmise au fournisseur. Le cas échéant, le formulaire de commande fera apparaître l'annotation "*commande non valide*" et signature n+1 en attente.